



Partage vacance scolaire

Par BL8ND7N

Bonjour

J ai une question concernant le partage des vacances scolaire , sur le jugement il est marqué que on doit partager les vacances scolaires . A compter de 9 h les premier jour et de 18h à la fin de la période, sachant que me fille est en vacance le vendredi soir et que la première semaine elle est chez son père, qu elle est le premier jour , j imagine le samedi et qu elle est la fin de la période de vacance pour la première semaine ? Le samedi 18 h ? Si c est le dimanche à 18 h je suis lésée...

Je vous copie colle l extrais du jugement

* En période scolaire : les fins de semaine paire de chaque mois du samedi 10H00 tenant le délai de route mis à la charge de la mère au dimanche 17H00,

* Pendant les vacances scolaires : la moitié de toutes les vacances scolaires (première moitié les années paires, seconde moitié les années impaires) et par fractionnement des mois d'été première moitié des mois de juillet et d'août les années paires, seconde moitié des mois de juillet et d'août les années impaires, à compter de 9H00 le premier jour à 18H fin de la période,

Et désoler j ai refais une question comme ça c est regroupe
Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour ces vacances de Noel par exemple.

Le premier jour à 18h c'est le samedi 23/12 à 9h
le dernier jour c'est le dimanche 7/01 à 18h
il y a 16 jours en tout
la moitié est le samedi 30 à 18h
ce qui fait 8 jours entiers chacun

Par BL8ND7N

Super merci bcp j ai compris maintenant plus que able faire comprendre au père.

Par yapasdequoi

Parfois une lettre de l'avocat peut être utile pour mieux expliquer....